

Année académique 2024-25 : sur le thème « La justice » - participation jusqu'au 05 mai 2025 minuit

## Règlement et conditions de participation

### **ARTICLE 1- participant•e•s**

L'université de Durham organise un concours d'écriture créative interinstitutionnel. Ce concours est ouvert aux étudiant•e•s spécialistes ou non-spécialistes de premier cycle, inscrit•e•s dans une université britannique ou irlandaise et ayant un niveau de français A2 à C2. Il est également ouvert aux lycéen•e•s préparant un A-Level ou un IB pour l'année académique 2024-2025, et ayant un niveau B1 a B2.

N.B : le concours est uniquement destiné aux étudiant•e•s pour qui le français est une langue étrangère.

### **ARTICLE 2 - thème**

Le thème proposé pour l'année 2024 est : La justice.

### **ARTICLE 3 - Contraintes d'écriture et de mise en page à respecter**

Le texte doit :

- être un récit, une poésie, ou une pièce de théâtre
  - allant jusqu'à 1500 mots pour les niveaux C1+
  - allant jusqu'à 1000 mots pour le niveau B1-B2
  - allant jusqu'à 500 mots pour le niveau A2
- être une œuvre originale, non publiée
- être écrit en français, en police 12 et avoir les pages numérotées
- être individuel ; les œuvres écrites en collaboration ne sont pas admises

Un seul texte par participant•e est autorisé.

Du seul fait de leur participation, les auteur•e•s garantissent les organisateurs et les membres du jury contre tout recours éventuel de tiers en ce qui concerne l'originalité des œuvres présentées.

#### **ARTICLE 4 - dépôt des candidatures**

Pour participer, les candidat•e•s devront

- Remplir et envoyer le formulaire d'inscription
- Nommer le fichier de l'écrit sous cette forme : « CEC 2024 – NOM Prénom – Titre de l'écrit »
- Envoyer le fichier au format « .pdf ; .doc » à [cynthia.tavars@durham.ac.uk](mailto:cynthia.tavars@durham.ac.uk)
- Pour préserver l'anonymat le texte ne devra comporter ni nom, ni signature, ni aucun signe distinctif de l'auteur•e mais comporter obligatoirement un titre et l'indication du nombre de mots.

Le non-respect de ces dispositions entraînera l'élimination des candidat•e•s.

Le dépôt du dossier complet est possible jusqu'au 5 mai 2025, 23h59.

Un seul dossier par candidat•e sera accepté.

Notez que la soumission du dossier est définitive et ne peut être modifiée.

#### **ARTICLE 5 - jury**

Un jury, composé de personnels enseignant•e•s-chercheur•euse•s, auteur•rice•s ainsi que d'étudiant•e•s des universités partenaires, est constitué par le comité du concours d'écriture créative pour sélectionner les meilleurs textes.

Le jury est souverain et statue sans recours.

#### **ARTICLE 6 - prix**

Des prix, sous forme de livres seront décernés pour les meilleures textes à chaque niveau (élémentaire, intermédiaire, avancé) avec une catégorie spéciale pour les niveaux A-Level/IB. En outre, les écrits récompensés seront publiés sur le site CREATE.

#### **ARTICLE 7 - publication**

Les concurrent•e•s s'engagent à réserver à l'Université le droit de publication dans tout journal, revue ou plaquette, document audiovisuel, livre, émission radiophonique ou sur le site de l'Université, ainsi que la valorisation des écrits sous forme de performance (lecture, mise en scène) au sein de l'Université sans qu'il puisse être exigé de droits de la part des auteurs ou autrices. Les auteurs et autrices primé•e•s conservent néanmoins le droit de publier ensuite leur texte.

#### **ARTICLE 8 - acceptation du règlement**

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.